

49^e Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2021

Suite aux recommandations du Conseil fédéral pour contenir la pandémie COVID-19 l'Assemblée générale a eu lieu par voie circulaire. Le Secrétariat en a informé les membres le 5 mai 2021 avec l'envoi de la documentation y-relative et l'invitation de soulever des points divers. Le 17 mai 2021 les membres ont reçu l'Ordre du jour et le Bulletin de vote. Le délai de réponse a été fixé au 2 juin 2021, 12.00.

Présents	42 délégués représentant 42 établissements membre. aucun invité et autre participant
Présidence	Dr. Heinrich Henckel
Procès-verbal	Raoul Würgler
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1. Adoptions et Décharge<ol style="list-style-type: none">a. Adoption du Rapport du Comité 2020b. Approbation des Comptes annuels 2020c. Décharge du Comité2. Détermination des Cotisations 20213. Elections4. Divers

Ouverture de l'Assemblée générale

Le Président, Heinrich Henckel, constate que l'Assemblée générale ordinaire avait été convoquée en bonne et due forme. La majorité absolue s'élève à 22 voix. Le Secrétaire général, Raoul Würigler, est chargé avec la rédaction du Procès-verbal. Sont désignés comme scrutateurs Raoul Würigler et Florian Specht.

Le Procès-verbal de la 48^e Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2020 par voie circulaire a été envoyé le 12 juin 2020. Les membres ont été invités à soumettre leurs commentaires. Etant donné qu'aucun commentaire n'est parvenu, le Président considère le Procès-verbal comme approuvé.

1: Adoptions et Décharge

a. Adoption du Rapport du Comité 2020

Aucun commentaire n'est fait au sujet du Rapport du Comité. Le Rapport a été envoyé le 5 mai 2021 par email.

Le Président constate que les membres ont reçu le Rapport en temps utile et ont eu le temps nécessaire pour en prendre connaissance.

b. Approbation des Comptes annuels 2020

Le Trésorier, Mauro de Stefani, présente les comptes. Les revenus de cotisations ont été en légère baisse. Grâce à une baisse des dépenses, l'Association a pu réaliser un bénéfice de CHF 105,586. Les bases financières de l'Association restent solides. Le ratio entre fonds propres et dépenses s'élève à 3.22. L'Association dispose de réserves suffisantes. Le Trésorier explique que le Comité considère comme limite inférieure un ratio de 2.0.

Au nom des Réviseurs le Trésorier invite l'Assemblée générale à approuver les Comptes annuels et à donner Décharge au Comité. Au sujet des Comptes annuels aucune prise de parole n'est demandée.

c. Décharge du Comité

L'Assemblée générale adopte le Rapport du Comité 2020 et les Comptes annuels 2020 et donne la Décharge au Comité. Les décisions sont prises sans voix contre.

2: Détermination des Cotisations 2021

Le Président propose de laisser inchangées les cotisations 2021 et de les déterminer selon la clé arrêtée en 1999. Il constate que la situation financière actuelle de l'Association n'exige pas d'intervention de la part du Comité, telle que l'Assemblée générale l'y avait autorisé en 2017.

Le Président rappelle la décision de l'Assemblée générale de 2017:

"Dès que le ratio entre fonds propres et dépenses (effectives ou budgetées) passe en-dessous du seuil de 2,0, le Comité est autorisé à modifier la détermination des cotisations comme suit: La contribution fixe passe de CHF 3 000 à CHF 4 000. La partie variable s'élève à CHF 0.11 par CHF 1 000 de revenu brut à la place des CHF 0.09 par CHF 1 000 de revenu brut"

L'Assemblée prend connaissance des informations et décide à de maintenir inchangées les cotisations pour l'année 2021.

3: Elections

La personne suivante est réélue comme membre du Comité

- Adrian Nösberger, Vice-président, Schroder & Co Bank AG

Son droit de signature est collectif à deux. **La personne suivante s'est retirée de son mandat de Réviseur**

- Silvio Fischer

La personne suivante est élue comme nouveau Réviseur

- Georgiana Solanet, CFO, Crédit Agricole nextbank (Suisse) SA

La personne suivante est réélue à l'unanimité pour un mandat supplémentaire comme Réviseur

- Guy Teulings, Habib Bank AG Zürich

4: Divers

Aucun des Délégués des banques étrangères ne demande la parole.

La date et le lieu de la 50^e Assemblée générale ordinaire et des festivités du cinquantième de l'Association des banques étrangères en Suisse seront communiqués en temps utile.

Zürich, le 2 juin 2021

Le chargé du Procès-verbal

Dr. Heinrich Henckel
Président

Raoul Würgler
Secrétaire général

Fait en deux exemplaires dont un pour le Registre du Commerce du Canton de Zurich et un pour l'Association des banques étrangères en Suisse.